Annexe 25

Wallonie

Commune de Houffalize

PU 065/2026

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est Mesdames Véronique et Pauline DORTU-LALOY
Demeurant à Buret, 66 à 6662 Tavigny

Le terrain concerné est situé à Buret à 6662 Tavigny et cadastré HOUFFALIZE Division 6, section F n°1202G12

Le projet consiste en la **Construction d'une habitation et régularisation d'un chemin** et présente les caractéristiques suivantes : Ecarts aux prescriptions du Guide Communal d'Urbanisme - U.U.1 au point de vue de :

- Faitage perpendiculaire
- Angle de toiture supérieur à 35°
- Réalisation de baie d'allure horizontale
- Hauteur sous corniche non comprise entre 4m et 6m
- Réalisation d'une toiture plate
- La modification du relief du sol
- La réalisation d'une cheminée en inox de ton noir/anthracite mat.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 auprès du Service Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE et le mercredi de 16h30 à 20h, **uniquement sur rendez-vous** devant être pris au plus tard 24 heures à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, M. Fabrice Fraiture, 061/28.00.58, dont le bureau se trouve à rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/11/2026 au 30/11/2026 au Collège Communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : fabrice.fraiture@houffalize.be.

Affichage le 09/11/2026